

# Déclaration

## pour une politique maritime globale et coordonnée

*La commune de .....est l'une des 64 communes maritimes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur .*

*Elle est affiliée à la Méditerranée et son avenir est en prise à 3 enjeux majeurs :*

- *L'acculturation de la population et des acteurs publics et privés aux enjeux maritimes,*
- *La préservation de l'espace maritime et littoral et l'adaptation au changement climatique,*
- *Le développement durable de l'économie maritime.*

*Afin de déployer opportunément les politiques publiques nécessaires à la gestion durable de la zone côtière et des activités maritimes, le Conseil municipal décide dans la délibération n° ....., en date du ..... d'adhérer à la démarche « Territoires engagés pour la Méditerranée » proposée par la Région. Il décide également de candidater à ladite certification, dont le référentiel propose une feuille de route claire et progressive, pour répondre aux nombreuses problématiques en lien notamment avec l'économie bleue, la transition écologique et énergétique, l'emploi-formation ou la ressource en eau.*

*Au-delà des prescriptions qu'il conviendra de suivre pour atteindre ces objectifs, la municipalité doit inscrire ses orientations au titre d'une politique maritime globale et coordonnée qui structure son action à l'échelle du territoire, mobilise ses services et ses ressources et offre un cadre favorisant la lisibilité et l'évaluation de ses interventions.*

*Ainsi, la commune de ..... s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions qui régissent sa politique maritime.*

-----

Au nom des engagements pris au titre de sa politique maritime, la commune de..... prévoit :

- **Une gouvernance politique et administrative structurée et adaptée à l'approche holistique et à la coordination de la politique maritime communale**
  - La municipalité doit compter parmi ses élus une délégation dédiée à la gestion de la zone côtière et au développement durable des activités maritimes.
  - La commune doit affecter à un service référent la coordination et le suivi de la politique maritime communale et des actions inscrites au référentiel de la certification « Territoires engagés pour la Méditerranée ».
- **Une construction de la politique maritime axée sur la transparence, la concertation et la mobilisation de la jeunesse**
  - La commune assurera un suivi des actions qu'elle aura pu mettre en place. Elle tiendra régulièrement informés la population et ses services des initiatives réalisées et des programmations à venir.

- La commune déploiera une démarche de concertation auprès des acteurs de la vie maritime et des personnes intéressées pour l'élaboration ou la conduite de projets précis ou d'une politique globale dans le domaine maritime.
- La commune impliquera la jeunesse en développant sa culture maritime et en mettant en place un conseil municipal des jeunes avec une délégation dédiée à la mer.

- **Une mobilisation de l'ensemble des services municipaux pour la reconnaissance de l'identité maritime de la commune et de la singularité des enjeux auxquels elle doit répondre.**

- La commune proposera à l'ensemble de ses effectifs des opérations de sensibilisation sur son patrimoine maritime naturel et culturel.
- La commune incitera les agents, dont les missions concourent au développement durable de la zone côtière et des activités maritimes, à suivre les formations et les journées thématiques rattachées à la certification « Territoires engagés pour la Méditerranée » afin d'accompagner leur montée en compétences.
- La commune mobilisera ses services pour engager des actions spécifiques et transversales répondant aux 3 enjeux maritimes majeurs : acculturation de la population et des acteurs publics et privés, préservation de l'espace maritime et littoral et adaptation au changement climatique, et développement durable de l'économie maritime.

Ainsi, elle coordonnera les opérations conduites en particulier par le service propreté (nettoyage des plages, gestion des marchés forains, ramassage des déchets, etc...), le service espaces verts (végétalisation des espaces, sobriété de l'usage de l'eau, gestion des espèces invasives, etc...), les services techniques (sobriété de l'énergie, désimperméabilisation, aménagements, etc...), le service environnement-biodiversité-mer (études, préservation des petits fonds côtiers, gestion du trait de côte, etc...) service des sports (gestion de la base nautique, accompagnement des clubs, apprentissage de la nage, accès à la mer et aux sports nautiques pour tous, etc...), le service enfance et affaires scolaires (sensibilisation des plus jeunes, aménagement des écoles, apprentissage, etc...), le service culturel (promotion et valorisation du patrimoine maritime), le service développement économique (priorisation des activités maritimes, accompagnement des projets d'entreprises et de territoire, etc...), le service actions sociales (promotion des métiers de la mer, accompagnement des jeunes et des salariés, etc...), la régie portuaire (gestion environnementale des ports), la police municipale (prévention des risques, sécurité des plages et des plans d'eau, etc...), autres....

- **Une cohérence avec les documents de planification à l'échelle nationale, régionale et intercommunale.**

- La commune prendra connaissance du Document Stratégique de Façade (DSF), du Schéma Régional d'Aménagement du Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) (en particulier ses articles relatifs au volet maritime) et du volet maritime du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).
- La commune adaptera son Plan Local d'Urbanisme aux prescriptions des documents de planification en lien avec la vie maritime.

- **Une connaissance claire et exhaustive de l'espace maritime et littoral de la commune**

- La commune produira un rapport de portée à connaissance sur l'analyse de l'espace maritime et littoral communal.

- Ce rapport sera basé sur un cahier des charges type qui prévoit à la fois une analyse de la situation, l'identification des facteurs influenceurs et un programme d'actions pluriannuel.

- Ce rapport sera réalisé soit en interne par les propres services de la commune soit avec l'aide d'un prestataire extérieur.

- Ce rapport sera présenté obligatoirement au vote des élus du conseil municipal, au plus tard dans les 18 mois qui suivront le 1<sup>er</sup> audit pour la certification « Territoires engagés pour la Méditerranée ».